

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE et du PERMIS DE CONSTRUIRE

► **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale (aux titres des installations classées pour la protection de l'environnement « ICPE » - installations, ouvrages, travaux et aménagements « loi sur l'eau – IOTA » et dérogation au titre des espèces protégées) et permis de construire concernant un projet de création d'une plateforme logistique

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZAC des Merisiers sur la commune de Germainville

► **MAÎTRE D'OUVRAGE** : Société PRD PERCIER RÉALISATION et DÉVELOPPEMENT - siège social – 8, rue Lamennais – 75008 PARIS,

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 31 jours du lundi 28 mars 2022 à 9h00 au mercredi 27 avril 2022 à 16h30.

► **LE DOSSIER** : Les pièces des dossiers, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairie de Germainville, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Les dossiers complets seront également consultables en version numérique depuis le site internet de la préfecture :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les avis des conseils municipaux des communes de Germainville, Broué, Cherisy et Serville seront sollicités ainsi que celui du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux sur le projet et seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus.

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur Guillaume ANDRÉ, Directeur de programmes senior à la Société PRD PERCIER RÉALISATION et DÉVELOPPEMENT – mel : g.andre@prd-fr.com – tel 06/27/10//82/94

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M Patrick CHENEVREL, architecte en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants :

dates	horaires	lieu
samedi 2 avril 2022	9h30 – 12h30	Mairie : 1 Grande Rue 28500 GERMAINVILLE
mardi 12 avril 2022	13h30 – 16h30	
mercredi 27 avril 2022	13h30 – 16h30	

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Germainville et, accessible aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Germainville ;
- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie de Germainville - 1, Grande Rue – 28500 Germainville ;
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr (celles-ci seront anonymisées et publiées sur le site internet mentionné plus haut)

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES :**

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Germainville (commune d'implantation du projet) et Broué, Cherisy et Serville, (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet), et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC-bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir. <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé. Le Maire de Germainville accordera ou prononcera un refus du permis de construire par arrêté motivé.